

Récépissé N° 2025 0000071 / ARCEP/SE/DIRS
de dépôt de dossier de déclaration de services à valeur ajoutée

Société : REVELATEUR BURKINA FASO, RCCM numéro BF-OUA-01-2024-B14-16958
Déclarant : BONSA Mariam, Directrice Générale
Adresse : 06 BP 10.006 Ouagadougou 06 ; Tél. : 54 23 35 69 / 71 63 56 88
Service(s) : fourniture de service internet
Validité : Cinq (05) ans (du 27/03/2025 au 26/03/2030), renouvelable.

Le Secrétaire Exécutif,

Ouagadougou, le **27 MARS 2025**

Wendlassida Patrice COMPAORE



N.B. : Le présent récépissé ne donne droit ni à l'utilisation automatique de fréquences, ni à celle des numéros courts. Au cas où le déclarant souhaite utiliser des fréquences ou un numéro court pour la prestation de ses services, il est tenu de faire en sus, une demande d'autorisation d'utilisation de fréquences ou d'attribution de numéros courts à l'ARCEP.

Le présent récépissé sera renouvelé et donnera lieu au paiement de redevance annuelle. En cas de cessation d'activités, le déclarant est tenu d'en faire une notification à l'ARCEP au moins un (01) mois avant.

N°2025 000823 /ARCEP/SE/DIRS/som

Ouagadougou, le 27 MARS 2025

Le Secrétaire Exécutif

W

**Madame la Directrice Générale
de la société Révéléteur Burkina Faso**

Tél. : 54 23 35 69 / 71 63 56 88

OUAGADOUGOU

Objet : récépissé de déclaration de service
à valeur ajoutée

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, je vous transmets votre récépissé de déclaration de service à valeur ajoutée dans la catégorie des Fournisseurs d'accès Internet (FAI). La validité de ce récépissé est de cinq (05) ans et doit être renouvelé à la date d'échéance.

Votre société est enregistrée dans la base de données des fournisseurs d'accès internet sous les références suivantes :

- Nom de la société : **REVELATEUR BURKINA FASO**
- Nom et titre du déclarant : **BONSA Mariam, Directrice Générale**
- Numéro RCCM : **BF-OUA-01-2024-B14-16958**
- Numéros des récépissés : **2025-000007/ARCEP/SE/DIRS**
- Date de renouvellement : **26/03/2030**

Par ailleurs, je vous informe que pour permettre un meilleur suivi des activités dans le secteur des communications électroniques et de votre société de manière spécifique, vous avez l'obligation de :

- fournir mensuellement à l'ARCEP, les informations contenues dans le tableau ci-joint ;
- notifier à l'ARCEP tout changement concernant votre société et/ou les informations initiales communiquées.

Ces données relatives à votre activité alimenteront nos statistiques, aussi, vous saurais-je gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour nous les fournir régulièrement. Les données du **mois N-1** doivent parvenir à l'ARCEP au plus tard le **15 du mois N**.

En outre, vous êtes soumis au respect des dispositions du décret n°2023-1721/PRES-TRANS/PM/MTDPCE/MATDS du 15 décembre 2023 portant modalités d'identification des abonnés aux services de communications électroniques et des clients des cybercafés.

Veuillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de ma parfaite considération.

Wendlassida Patrice COMPAORE



P.J. : Tableau de collecte de données

Tableau de collecte des données mensuelle des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)

INTITULE	NOMBRE	MOIS	ANNEE
Parc d'abonnements total			
Types d'abonnements proposés			
Répartition du parc par type de clients : résidentiel, grand public, professionnel, entreprises, etc.			
Répartition du parc d'abonnements par type de technologies (BLR, ADSL, liaisons spécialisées...)			
Répartition du parc d'abonnements par type de débits souscrits.			
Technologies d'accès à l'internationale			
Les capacités de la Bande passante internationale totale utilisées.			
Bande passante par types d'accès à l'internationale			
Technologie d'accès à la clientèle			
La tarification pratiquée par type de clients/technologies			
Capacités des liaisons louées auprès des opérateurs (si le cas)			
Tarifs de location des liaisons louées auprès des opérateurs (si le cas)			
Nombre de localités couvertes			
Phases de déploiements du service sur le territoire			
Le chiffre d'affaires réalisé			